COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 1er juillet 2011

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **30 juin 2011,** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 08/2011 DU 6 MAI 2011, à l'unanimité, portant sur :**
  - ***Bâtiment de l'Auberge communale : demande d'un crédit d'étude pour la rénovation***

  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 134'000.-- destiné à financer l'étude pour la rénovation du bâtiment de l'Auberge communale.
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.
  - prenant acte que le montant de Fr. 134'000.-- sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.76 « Rénovation du bâtiment de l'Auberge communale».
  - prenant acte qu'il n'est pas prévu d'amortissement actuellement.

En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.

En outre, le Conseil communal, lors de la même séance a adopté les objets suivants qui, conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, **ne sont pas soumis à référendum**, soit :

- à l'unanimité ***: le préavis municipal 04/2011 du 31 mars 2011 – Comptes communaux 2010***
  - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2010 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.

- à l'unanimité ***: le Rapport de gestion pour l'année 2010***
  - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2010, telle qu'elle a été présentée.

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture. Ils peuvent aussi être téléchargés (sauf les comptes proprement dits) sur le Site Internet

www.belmont.ch
rubrique : « Vie politique » → « Conseil communal » →
« Séances du Conseil communal 2011» → « Onglet du 30 juin »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	La Secrétaire
(LS)	
G. Muheim	I. Fogoz